



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

VILLENEUVE-LOUBET, LE

4 MARS 2025

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES

B.P N° 99

06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE DA CRUZ

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES**

25 1 1 8 8

Arrêté S.D.I.S. N°

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Hélicoptères Bombardiers d'Eau » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2025 (HBE).

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU le guide de doctrine opérationnelle de février 2021 relatif aux feux de forêts et d'espaces naturels ;

VU le guide de techniques opérationnelles de février 2021 relatif à la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels ;

SUR proposition du sous-directeur chargé de l'organisation opérationnelle des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Hélicoptères Bombardiers d'Eau » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes pour l'année 2025 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté S.D.I.S. n° 244845 du 09 septembre 2024 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-directeur de l'organisation opérationnelle et Monsieur le chef du groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes,

Contrôleur général René DIES



Liste d'aptitude opérationnelle 2025

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Hélicoptères Bombardiers d'Eau - HBE

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
11135	Cne	BENOIT	Romain	Cadre HBE
14847	Ltn	BRETEL	Benjamin	Cadre HBE
2851	Ltn	D'HAUSSY	Xavier	Cadre HBE
4905	Cne	GIORDANO	Yannick	Cadre HBE
10017	Ltn	GIRAUD	Christophe	Cadre HBE
8238	Cdt	LAUGIER	Cédric	Cadre HBE
6421	Ltn	LOPEZ	Jean-Luc	Cadre HBE
10305	Ltn	MILLET	Mathieu	Cadre HBE
8386	Cdt	MORA	Frédéric	Cadre HBE
4360	Cne	PANNUTI	Philippe	Cadre HBE
4476	Ltn	RAYNARD	Frédéric	Cadre HBE
4320	Ltn	RUGGERI	Thierry	Cadre HBE
5514	Cdt	SEVE	Laurent	Cadre HBE
3840	Ltn	THAON	Philippe	Cadre HBE

Liste d'aptitude arrêtée à 14 cadre HBE le 1^{er} janvier 2025